

Date de dépôt : 7 octobre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Prunella Carrard : service des tutelles d'adultes

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 28 juillet, le personnel du Service des tutelles d'adultes (STA) a accueilli avec soulagement un renfort de 11,4 postes EPT auxiliaires répartis principalement dans les secteurs de la comptabilité, du secrétariat et pour aider les gestionnaires. Cette mesure prendra fin au 31 décembre 2010. Le 17 septembre, la direction du STA confirmait l'inscription de 5,6 postes EPT fixes répartis entre les secteurs de comptabilité et chancellerie au projet de budget 2011.

Ma question est donc la suivante:

Dans la mesure où 11,4 postes ont manifestement été jugés nécessaires au bon fonctionnement du STA le 28 juillet dernier, et que seuls 5,6 postes EPT supplémentaires sont prévus au projet de budget 2011 : cela signifie-t-il que les 5,8 postes EPT restant ne sont plus jugés nécessaires ? Quelle en est la raison dans la mesure où la charge de travail et le nombre de dossiers ne vont pas en diminuant?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En juin 2010, la commission des finances du Grand Conseil a approuvé l'octroi d'une enveloppe supplémentaire de 560 000 F au service des tutelles d'adultes (STA) afin de renforcer temporairement le métier pour lui permettre d'achever la réalisation du lot complémentaire du projet informatique TAMI. Ce projet prendra fin au 31 décembre 2010, date à laquelle la mission spécifique des 11,4 EPT auxiliaires s'achèvera donc très logiquement aussi.

En revanche, le Conseil d'Etat a prévu de renforcer de façon durable les effectifs du STA, en octroyant, dans le cadre du projet de budget 2011 6,6 (et non 5,6) EPT fixes supplémentaires à ce service pour son fonctionnement courant.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP